

Relance économique : ce qu'attendent les artisans du bâtiment en Ariège

"C'est le début d'un long chemin qui nous ramènera, on l'espère tous, à la normale". Les artisans de la CAPEB et de la CNATP avancent aujourd'hui des propositions pour que dans le bâtiment, la reprise ne tarde pas.



La levée progressive du confinement le 11 mai n'a pas forcément tari l'inquiétude des agents économiques ; notamment dans un secteur du bâtiment au poids important dans l'économie régionale et départementale, et qui a brutalement dû s'interrompre durant 2 mois - "80 % des chantiers de TPE étaient à l'arrêt fin mars", relèvent Vincent Perez et Christian Massat, responsables des organisations professionnelles CAPEB et CNATP en Ariège. Face à ce choc inédit, les artisans ont posé sur la table tout un ensemble de propositions qui viennent répondre d'abord à l'urgence, puis à la relance attendue. Sur le premier volet, il s'agit par exemple de prendre en compte les surcoûts que va générer l'application des mesures sanitaires, des sommes non prévues dans les mar-

chés initiaux et qui vont peser sur la trésorerie des entreprises. Les banques et les organismes publics qui versent des aides aux entreprises et aux clients sont invités à accélérer le rythme pour fluidifier l'ensemble - tout comme l'administration se voit priée de réduire les délais d'instruction (permis de construire, ABF, recours, préemption...). Les artisans attendent également beaucoup d'une commande publique qui doit être relancée, mais demandent aussi des abattements de TVA ainsi qu'une exonération totale des charges sociales des employeurs pour la période de confinement. Quant à la relance, elle passera, selon la CAPEB et la CNATP, notamment par un retour à une TVA réduite (5,5 %) pour les travaux de rénovation. Les dispositifs d'aides et de prêts devront être élargis et sim-

plifiés, et "une grande campagne de communication lancée autour des primes et avantages fiscaux pour l'investissement". Les professionnels demandent encore une pause dans le processus d'évolution de la réglementation technique, et dans les changements initialement prévus en matière de passation et d'exécution des marchés publics. Et puis, puisque le "monde d'après" est appelé à vivre avec le risque pandémique, les organisations professionnelles demandent à ce que ces risques sanitaires soient "intégrés aux contrats d'assurance et de perte d'exploitation", pour éviter à l'avenir les polémiques et batailles judiciaires qu'on observe actuellement entre assureurs et assurés.